

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

GUIDE DES AIDES 2023



Pour les propriétaires occupants.

Octobre 2023

Accéder aux aides financières pour rénover votre logement

Mode d'emploi



La CCPMB est devenue ces dernières années un acteur incontournable de **l'aide à l'amélioration des logements** au travers de son **service d'accompagnement et d'aide à la rénovation énergétique « CaseRénov »**.

CaseRénov, c'est :

- Un **conseiller énergie habitat** qui **répond gratuitement aux questions** et propose un **accompagnement** dans ses **démarches de rénovation**.
- Des **aides financières** pour améliorer la **performance des logements**
- La possibilité de réaliser un **Passeport thermique** : suite à une visite à domicile, un **diagnostic thermique** global et un rapport détaillé comprenant des travaux de rénovation et une **estimation du budget** et des aides financières sont transmis au demandeur.



C'est dans cette mission d'accompagnement, que la CCPMB propose ce **Guide des aides pour donner un estimatif des aides disponibles**. La plupart des aides disponibles varient **en fonction des revenus du ménage**. C'est pour cette raison, qu'avant de consulter ce guide, il est nécessaire d'identifier la catégorie d'appartenance.

GRATUIT !

**Vous avez des questions ?
Contactez CaseRénov**

Le service d'accompagnement à la rénovation

énergétique de la CCPMB : energiehabitat@ccpmb.fr - 04 50 90 49 55



1. Comparer son revenu fiscal de référence

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Plafonds de ressources			
	Revenu fiscal de référence (RFR) Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition			
	Revenu très modeste	Revenu modeste	Revenu intermédiaire	Revenu élevé
1	jusqu'à 16 229 €	jusqu'à 20 805 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 23 734 €	jusqu'à 30 427 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 28 545 €	jusqu'à 36 591 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 33 346 €	jusqu'à 42 748 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 38 168 €	jusqu'à 48 930 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

2. Identifier

la couleur correspondante à sa tranche de revenus
bleu, jaune, violet ou **rose**

3. Se rendre

aux pages correspondantes

Bleu (revenu très modeste)

Rénovation **globale performante** P4

Rénovation **par étapes** P6

Changement de système de **chauffage** P8

Jaune (revenu modeste)

Rénovation **globale performante** P18

Rénovation **par étapes** P20

Changement de système de **chauffage** P22

Violet (revenu intermédiaire)

Rénovation **globale performante** P32

Rénovation **par étapes** P34

Changement de système de **chauffage** P36

Rose (revenu élevé)

Rénovation **globale performante** P46

Rénovation **par étapes** P48

Changement de système de **chauffage** P50

Rénovation globale

Gain énergétique supérieur à 35%



Vous réalisez **plusieurs postes de travaux** parmi l'isolation des murs, l'isolation de la toiture, l'isolation du plancher bas, le remplacement des fenêtres, le remplacement du système de chauffages ou d'eau chaude sanitaire, l'installation d'une VMC, vous pourrez bénéficier de nombreuses aides cumulables. Découvrez-les.

AIDES

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

<p>22 750 € (max 65 % du coût des travaux HT)</p>			
<p>Exemple : À partir de 9 euros/m² pour l'isolation des murs : <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites dédiés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Logement de plus de 15 ans • Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* 	<ul style="list-style-type: none"> • Se rapprocher du service CaseRénov : 04 50 90 49 55 • S'inscrire sur : monprojet.anah.gouv.fr 	
<p>3 000 € (max 15 % du coût des travaux HT)</p>		<ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire sur : monprojet.anah.gouv.fr 	
<p>2 000 € pour 1 poste de travaux, 4 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC) + bonus temporaire 1000€/poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 25 % de gain énergétique • Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Isolation de la toiture • Isolation des murs extérieurs • Isolation du plancher bas • Remplacement des menuiseries extérieures • Réaliser au moins 2 postes de travaux • Dépos de dossier avant le 31/10/23 et fin des travaux avant le 31/12/24 	<ul style="list-style-type: none"> • Une visite et un bilan énergétique sont réalisés en amont pour justifier le gain énergétique de 35%. 	
<p>TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis</p>	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur	
<p>Prêt de : 50 000 € maximum</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le remplacement de menuiseries en simple vitrage • L'isolation de la toiture • L'isolation des murs extérieurs • L'isolation du plancher bas • Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS <p>Remboursement en 20 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference</p>	

Si votre logement...

<p>est actuellement classés en étiquette énergétique F ou G bénéficiez de :</p> <p>1 500 € d'aide supplémentaire</p>	<p>Bonus Sortie de Passoire</p>
<p>atteint une étiquette énergétique A ou B après la réalisation des travaux bénéficiez de :</p> <p>1 500 € d'aide supplémentaire</p>	<p>Bonus BBC (<i>Bâtiment Basse Consommation</i>)</p>

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.



Travaux de rénovation par étape

Gain énergétique **inférieur à 35 %**

Vous réalisez **1, 2 ou 3 types de travaux** (remplacement de quelques fenêtres, isolation de la toiture seule...), des aides peuvent également vous être attribuées. À retrouver ci-dessous.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

AIDES

+ TVA RÉDUITE

+ CRÉDIT 0 %

<p>Exemple : À partir de 75 €/m² pour l'isolation des murs extérieur <i>Pour les autres travaux, reportez-vous au tableau ci-dessous.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Logement de plus de 15 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Inscription sur le site maprimerenov.gouv.fr La demande de subvention est à réaliser avant de signer le devis. 	
<p>Exemple : À partir de 9 euros/m² pour l'isolation des murs : <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites dédiés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* 	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites internet suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Primesenergie.fr/simulation-primas-energie Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
<p>2000 € pour 1 poste de travaux, 4 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC) + bonus temporaire 1000€/poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> 25 % de gain énergétique Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> Isolation de la toiture Isolation des murs extérieurs Isolation du plancher bas Remplacement des menuiseries extérieures Réaliser au moins 2 postes de travaux Dépos de dossier avant le 31/10/23 et fin des travaux avant le 31/12/24 	<p>Contacteur CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25%.</p>	
<p>TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis</p>	<p>/</p>	<p>Calculée sur le devis de votre entrepreneur</p>	
<p>Prêt de : 15 000 € pour 1 poste de travaux 25 000 € pour 2 postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le remplacement de menuiseries en simple vitrage L'isolation de la toiture L'isolation des murs extérieurs L'isolation du plancher bas Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS <p>Remboursement en 15 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference</p>	

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

		Isolation		
VMC	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2 500 €	Isolation des fenêtres / parois vitrées en simple vitrage	100 €/équipement
ECS	Chauffe-eau solaire	4 000 €	Isolation des murs par l'extérieur (100m ² maximum) Isolation des toitures terrasses	75 €/m ² 75 €/m ²
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	Isolation des murs par l'intérieur Isolation des rampants/combles	25 €/m ² 25 €/m ²

Changement du système de chauffage

Bénéficier d'aides locales et nationales pour changer d'appareil de chauffage. Elles peuvent se cumuler aux autres subventions présentées auparavant.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Appareil de chauffage au bois

Système bois Chaudière bûches/granulés Poêle bûches/granulés Insert bois	2 000 € (max 50% du coût des travaux)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2005 Label Flamme verte 7 étoiles Entreprises partenaire du Fonds Air Bois	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
	+			
	À partir de 200 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/simulation-primas-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
	+			
	10 000 € OU	Installer une chaudière à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	8 000 € OU	Installer une chaudière à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	2 500 € OU	Installer un poêle à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	2 500 € OU	Installer un poêle à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
2 500 €	Installer un insert à bois/foyer fermé Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*			
+				
2 000 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »		

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
 Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

ACTUELLEMENT, VOUS SOUHAITEZ
VOUS AVEZ → INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Appareil de chauffage au bois (suite)

OU

Energie renouvelable (PAC/solaire/géothermie)	2 000 € (max 50% du coût des travaux)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2005 Label Flamme verte 7 étoiles	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
	+ À partir de 530 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-prim-es-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	+ 10 000 €	Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	OU 8 000 €	Installer un chauffage solaire Professionnel RGE*		
	OU 4 000 €	Installer une pompe à chaleur air/eau Professionnel RGE*		
+ 2 000 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »		

OU

GAZ	À partir de 400 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-prim-es-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	+ 1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35	
	OU 1 600 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44	

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Chaudière Fioul

OU

<p>Système bois Chaudière bûches/granulés Poêle bûches/granulés Insert bois</p>	<p>2 000 € (max 25% du coût des travaux TTC)</p>	<p>Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage</p>	<p>Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ </p>	
	<p>+ À partir de 200 €</p>	<p>Professionnel RGE*</p>	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/ • simulation-primas-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
	<p>+ 10 000 €</p>	<p>Installer une chaudière à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>	<p>Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr</p>	
	<p>OU 8 000 €</p>	<p>Installer une chaudière à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		
	<p>OU 2 500 €</p>	<p>Installer un poêle à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		
	<p>OU 2 500 €</p>	<p>Installer un poêle à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		
	<p>OU 2 000 €</p>	<p>Installer un insert à bois/ foyer fermé Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

OU

Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)	2 000 € (max 25% du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/	
	500 € bonus énergie renouvelable			
	À partir de 4 000 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/ simulation-prim-es-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
	10 000 €	Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	10 000 €	Installer un chauffage solaire Professionnel RGE*		
	4 000 €	Installer une pompe à chaleur air/eau Professionnel RGE*		
GAZ	À partir de 400 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/ simulation-prim-es-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	

OU

1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35	
1 600 €	Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44	

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → **VOUS SOUHAITEZ INSTALLER**

AIDES | **CONDITIONS**** | **RENSEIGNEMENTS**

Chaudière Fioul
(suite)

OU

Chauffage électrique (chaudière électrique, radiateurs électrique...)	2000 € (max 25% du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ 
---	--	--	---



+ TVA réduite

TVA réduite à 5,5% appliquée sur les devis	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur
---	---	---



Tout type de travaux

+ CRÉDIT 0%

Prêt de : 15 000 € pour 1 poste de travaux 25 000 € pour 2 postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Remboursement en 15 ans maximum	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference
--	---	--



*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Rénovation globale

Gain énergétique supérieur à 35%



Vous réalisez plusieurs postes de travaux parmi l'isolation des murs, l'isolation de la toiture, l'isolation du plancher bas, le remplacement des fenêtres, le remplacement du système de chauffages ou d'eau chaude sanitaire, l'installation d'une VMC. Découvrez-les.

AIDES

+ TVA RÉDUITE

+ CRÉDIT 0%

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

<p>17 500 € (max 50% du coût des travaux HT)</p>			
<p>+ Exemple : À partir de 8 euros/m² pour l'isolation des murs : <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites dédiés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Logement de plus de 15 ans • Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* 	<ul style="list-style-type: none"> • Se rapprocher du service CaseRénov : 04 50 90 49 55 • S'inscrire sur : monprojet.anah.gouv.fr 	
<p>+ 2 000 € (max 10% du coût des travaux HT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 25 % de gain énergétique • Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Isolation de la toiture • Isolation des murs extérieurs • Isolation du plancher bas • Remplacement des menuiseries extérieures • Réaliser au moins 2 postes de travaux • Dépos de dossier avant le 31/10/23 et fin des travaux avant le 31/12/24 	<ul style="list-style-type: none"> • Une visite et un bilan énergétique sont réalisés en amont pour justifier le gain énergétique de 35%. 	
<p>+ 2 000 € pour 1 poste de travaux, 4 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC) + bonus temporaire 1000€/poste</p>			
<p>TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis</p>	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur	
<p>Prêt de : 50 000 € maximum</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le remplacement de menuiseries en simple vitrage • L'isolation de la toiture • L'isolation des murs extérieurs • L'isolation du plancher bas • Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS <p>Remboursement en 20 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference</p>	

Si votre logement...

<p>est actuellement classés en étiquette énergétique F ou G :</p> <p>1 500 € d'aide supplémentaire</p>	<p>Bonus Sortie de Passoire</p>
<p>atteint une étiquette énergétique A ou B après la réalisation des travaux :</p> <p>1 500 € d'aide supplémentaire</p>	<p>Bonus BBC (Bâtiment Basse Consommation)</p>

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.



Travaux de rénovation par étape

Gain énergétique **inférieur à 35 %**

Vous réalisez **1, 2 ou 3 types de travaux** (remplacement de quelques fenêtres, isolation de la toiture seule...), des aides peuvent également vous être attribuées. À retrouver ci-dessous.

AIDES

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

<p>À partir de 60 €/m² pour l'isolation des murs extérieur <i>Pour les autres travaux, reportez-vous au tableau ci-dessous.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Logement de plus de 15 ans 	<p>Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr</p>	
<p>Exemple : À partir de 8 euros/m² pour l'isolation des murs : <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites dédiés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* 	<ul style="list-style-type: none"> Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites internet suivants : <ul style="list-style-type: none"> Primesenergie.fr/simulation-primess-energie Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
<p>2 000 € pour 1 poste de travaux, 4 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC) + bonus temporaire 1000€/poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> 25 % de gain énergétique Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> Isolation de la toiture Isolation des murs extérieurs Isolation du plancher bas Remplacement des menuiseries extérieures Réaliser au moins 2 postes de travaux Dépos de dossier avant le 31/10/23 et fin des travaux avant le 31/12/24 	<p>Contacteur CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25%.</p>	
<p>TVA RÉDUITE TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis</p>	<p>/</p>	<p>Calculée sur le devis de votre entrepreneur</p>	
<p>CRÉDIT 0 % Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le remplacement de menuiseries en simple vitrage L'isolation de la toiture L'isolation des murs extérieurs L'isolation du plancher bas Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS <p>Remboursement en 15 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referenc</p>	

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov !



VMC	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2 000 €
	Chauffe-eau solaire	3 000 €
ECS	Chauffe-eau thermodynamique	800 €

Isolation	Isolation des fenêtres / parois vitrées en simple vitrage	80 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur (100m ² maximum)	60 €/m ²
	Isolation des toitures terrasses	60 €/m ²
	Isolation des murs par l'intérieur	20 €/m ²
	Isolation des rampants/combles	20 €/m ²

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Changement du système de chauffage

Bénéficier d'aides locales et nationales pour changer d'appareil de chauffage. Elles peuvent se cumuler aux autres subventions présentées auparavant.

Si vous avez  des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Appareil de chauffage au bois

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ	VOUS SOUHAITEZ INSTALLER	AIDES	CONDITIONS**	RENSEIGNEMENTS	
Appareil de chauffage au bois	Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulés Insert bois	2 000 € (max 50% du coût des travaux)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2005 Label Flamme verte 7 étoiles Entreprises partenaire du Fonds Air Bois	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
		+			
		À partir de 190 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
		+			
		8 000 € OU	Installer une chaudière à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
		6 500 € OU	Installer une chaudière à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
		2 000 € OU	Installer un poêle à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
		2 000 € OU	Installer un poêle à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
1 500 €	Installer un insert à bois/foyer fermé Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*				
+					
1 500 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »			

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → **VOUS SOUHAITEZ INSTALLER**

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

suite
Appareil de chauffage au bois

OU Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)	2 000 € (max 50 % des travaux TTC)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2005 Label Flamme verte 7 étoiles	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
	+ À partir de 530 €	Professionnel RGE	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-prim-es-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	+ 8 000 €	Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	OU 6 500 €	Installer un chauffage solaire Professionnel RGE*		
	OU 3 000 €	Installer une pompe à chaleur air/eau Professionnel RGE*		
+ 1 500 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »		
OU GAZ	À partir de 380 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-prim-es-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
+ 1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35		
OU 1 600 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44		

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Chaudière
Fioul

OU				
Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulés Insert bois	1 500 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger ccpmb.fr/quitterlefioul/ 	
	+ À partir de 190 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/ • simulation-primess-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
	+ 8 000 €	Installer une chaudière à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	OU 6 500 €	Installer une chaudière à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	OU 2 000 €	Installer un poêle à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	OU 2 000 €	Installer un poêle à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	OU 1 200 €	Installer un insert à bois/foyer fermé Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
 Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Chaudière
Fioul

<p>OU</p> <p>Energie renouvelable (PAC/solaire/géothermie)</p>	<p>1500 € (max 20% du coût des travaux TTC)</p> <p>+</p>	<p>Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage</p>	<p>Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/</p> <p></p>	<p></p>
	<p>500 € bonus énergie renouvelable</p> <p>+</p>			
	<p>À partir de 4 000 €</p> <p>+</p>	<p>Professionnel RGE*</p>	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/ simulation-primés-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	<p></p>
	<p>8 000 €</p> <p>OU</p>	<p>Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique</p> <p>Professionnel RGE*</p>	<p>Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr</p>	<p></p>
	<p>8 000 €</p> <p>OU</p>	<p>Installer un chauffage solaire</p> <p>Professionnel RGE*</p>		
	<p>3 000 €</p>	<p>Installer une pompe à chaleur air/eau</p> <p>Professionnel RGE*</p>		
<p>OU</p> <p>GAZ</p>	<p>À partir de 380 €</p>	<p>Professionnel RGE*</p>	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/ simulation-primés-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	<p></p>

<p>+</p> <p>1 200 €</p> <p>OU</p>	<p>Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais</p>	<p>GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35</p>	<p></p>
<p>1 600 €</p>	<p>Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Sallanches</p>	<p>Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44</p>	

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → **VOUS SOUHAITEZ INSTALLER**

AIDES **CONDITIONS**** **RENSEIGNEMENTS**

suite
**Chaudière
Fioul**

OU

Chauffage électrique (chaudière électrique, radiateurs électrique...) 	1500 € (max 20% du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ 
--	--	---	---



**Tout type
de travaux**

**+
TVA
RÉDUITE**

TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur
--	---	---



**+
CRÉDIT
0 %**

Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Remboursement en 15 ans maximum	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference
---	---	--



Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
 Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Rénovation globale

Gain énergétique supérieur à 55%



Vous réalisez plusieurs postes de travaux parmi l'isolation des murs, l'isolation de la toiture, l'isolation du plancher bas, le remplacement des fenêtres, le remplacement du système de chauffages ou d'eau chaude sanitaire, l'installation d'une VMC. Découvrez-les.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

AIDES

10 000 €	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Faire réaliser un audit énergétique par un professionnel RGE Gain énergétique de 55 % Logement de plus de 15 ans 	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
+ Environ 7 000 €		Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : <ul style="list-style-type: none"> Primesenergie.fr/simulation-primes-energie Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
2 000 € pour 1 poste de travaux, 4 000 € pour 2, etc. <small>(max 20 % du coût des travaux TTC)</small> + bonus temporaire 1000€/poste	<ul style="list-style-type: none"> 25 % de gain énergétique Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> Isolation de la toiture Isolation des murs extérieurs Isolation du plancher bas Remplacement des menuiseries extérieures Réaliser au moins 2 postes de travaux Dépos de dossier avant le 31/10/23 et fin des travaux avant le 31/12/24 	Contactez CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25%.	
+ 1 000 € <small>(max 20 % du coût des travaux TTC)</small>	<ul style="list-style-type: none"> 35 % de gain énergétique Aide de la CCPMB accordée 		
+ TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur	
+ Prêt de : 50 000 € maximum	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Travaux éligibles : <ul style="list-style-type: none"> Le remplacement de menuiseries en simple vitrage L'isolation de la toiture L'isolation des murs extérieurs L'isolation du plancher bas Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS Remboursement en 20 ans maximum	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference	

+ Si votre logement...

est actuellement classés en étiquette énergétique F ou G : 1 000 € d'aide supplémentaire	Bonus Sortie de Passoire
atteint une étiquette énergétique A ou B après la réalisation des travaux : 1 000 € d'aide supplémentaire	Bonus BBC (<i>Bâtiment Basse Consommation</i>)
300 €	Audit énergétique

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
 Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.



Travaux de rénovation par étape

Gain énergétique inférieur à 55%

Vous réalisez **1, 2 ou 3 types de travaux** (remplacement de quelques fenêtres, isolation de la toiture seule...), des aides peuvent également vous être attribuées. À retrouver ci-dessous.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

AIDES	<p>À partir de 40€/m² pour l'isolation des murs extérieur <i>Pour les autres travaux, reportez-vous au tableau ci-dessous.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Logement de plus de 15 ans 	<p>Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr</p>	
	<p>Exemple : À partir de 8 euros/m² pour l'isolation des murs : <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites dédiés.</i></p>		<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : <ul style="list-style-type: none"> Primesenergie.fr/simulation-primes-energie Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html </p>	
	<p>2000 € pour 1 poste de travaux, 4000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC) + bonus temporaire 1000€/poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> 25 % de gain énergétique Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> Isolation de la toiture Isolation des murs extérieurs Isolation du plancher bas Remplacement des menuiseries extérieures Réaliser au moins 2 postes de travaux Dépos de dossier avant le 31/10/23 et fin des travaux avant le 31/12/24 	<p>Contacteur CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25%.</p>	
	<p>1000 € (max 20% du coût des travaux TTC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> 35 % de gain énergétique Aide de la CCPMB accordée 		
<p>+ TVA RÉDUITE</p>	<p>TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis</p>	/	<p>Calculée sur le devis de votre entrepreneur</p>	
<p>+ CRÉDIT 0%</p>	<p>Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le remplacement de menuiseries en simple vitrage L'isolation de la toiture L'isolation des murs extérieurs L'isolation du plancher bas Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS <p>Remboursement en 15 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referance</p>	

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov !

	<p>VMC</p> <p>Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux</p> <p>1 500 €</p>	<p>Isolation</p> <p>Isolation des fenêtres / parois vitrées en simple vitrage</p> <p>40 €/équipement</p> <p>Isolation des murs par l'extérieur (100m² maximum)</p> <p>40 €/m²</p> <p>Isolation des toitures terrasses</p> <p>40 €/m²</p>
	<p>ECS</p> <p>Chauffe-eau solaire</p> <p>2 000 €</p> <p>Chauffe-eau thermodynamique</p> <p>400 €</p>	
		<p>Isolation des murs par l'intérieur</p> <p>15 €/m²</p> <p>Isolation des rampants/combles</p> <p>15 €/m²</p>

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Changement du système de chauffage

Bénéficier d'aides locales et nationales pour changer d'appareil de chauffage. Elles peuvent se cumuler aux autres subventions présentées auparavant.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Appareil de chauffage au bois

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ	VOUS SOUHAITEZ INSTALLER	AIDES	CONDITIONS**	RENSEIGNEMENTS		
Appareil de chauffage au bois	Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulé Insert bois	2 000 € (max 50 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2005 Label Flamme verte 7 étoiles Entreprises partenaire du Fonds Air Bois	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr		
		+	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-prim-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html		
		À partir de 190 €				
		+	Installer une chaudière à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr		
		OU	Installer une chaudière à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*			
		OU	Installer un poêle à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*			
		OU	Installer un poêle à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*			
		OU	Installer un insert à bois/foyer fermé Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*			
OU	1 000 €					
OU	800 €					
		+	1 000 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »	

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

ACTUELLEMENT,
VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ
INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

OU

Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)	2 000 € (max 50 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2005 Label Flamme verte 7 étoiles Entreprises partenaire du Fonds Air Bois	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	  
	+			
	À partir de 530 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-prim-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	+	Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	OU	Installer un chauffage solaire Professionnel RGE*		
OU	2 000 €	Installer une pompe à chaleur air/eau Professionnel RGE*		

+

1 000 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »	
---------	---	---	---

OU

GAZ	À partir de 380 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-prim-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
-----	-------------------	--------------------	--	---

+

1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35	
OU	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44	

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → **VOUS SOUHAITEZ INSTALLER**

AIDES **CONDITIONS**** **RENSEIGNEMENTS**

OU

**Chaudière
Fioul**

<p>Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulés Insert bois</p>	<p>1 000 € (max 20% du coût des travaux TTC)</p> <p>+</p>	<p>Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage</p>	<p>Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ </p>	<p></p>
	<p>À partir de 190 €</p> <p>+</p>	<p>Professionnel RGE*</p>	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/simulation-primas-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	<p></p>
	<p>4 000 €</p> <p>OU</p>	<p>Installer une chaudière à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>	<p>Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr</p>	<p></p>
	<p>3 000 €</p> <p>OU</p>	<p>Installer une chaudière à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		
	<p>1 500 €</p> <p>OU</p>	<p>Installer un poêle à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		
	<p>1 000 €</p> <p>OU</p>	<p>Installer un poêle à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		
	<p>600 €</p>	<p>Installer un insert à bois/foyer fermé Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*</p>		

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ → VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

OU

suite
Chaudière
Fioul

<p>Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)</p>	<p>1000 € (max 20% du coût des travaux TTC)</p>	<p>Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage</p>	<p>Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/</p> 	
	<p>+ 500 € bonus énergie renouvelable</p>			
	<p>+ À partir de 2500 €</p>	<p>Professionnel RGE*</p>	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/ simulation-primas-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
	<p>+ 4 000 €</p>	<p>Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique Professionnel RGE*</p>	<p>Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr</p>	
	<p>OU 4 000 €</p>	<p>Installer un chauffage solaire Professionnel RGE*</p>		
	<p>OU 2 000 €</p>	<p>Installer une pompe à chaleur air/eau Professionnel RGE*</p>		

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ 

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

suite **Chaudière Fioul**

OU	GAZ	À partir de 380 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : <ul style="list-style-type: none"> • Primesenergie.fr/simulation-primas-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
		+		
		1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35
		OU		
		1 600 €	Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44



Tout type de travaux

OU	Chauffage électrique (chaudière électrique, radiateurs électrique,...)	1 000 € (max 20% du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ 
-----------	--	--	--	---



+ TVA réduite

TVA réduite à 5,5% appliquée sur les devis	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur
---	---	---



+ CRÉDIT 0%

Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Remboursement en 15 ans maximum	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference
--	---	---



Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Rénovation globale

Gain énergétique supérieur à 55%



Vous réalisez plusieurs postes de travaux parmi l'isolation des murs, l'isolation de la toiture, l'isolation du plancher bas, le remplacement des fenêtres, le remplacement du système de chauffages ou d'eau chaude sanitaire, l'installation d'une VMC. Découvrez-les.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

<p>5 000 €</p> <p>+</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Faire réaliser un audit énergétique par un professionnel RGE Gain énergétique de 55 % Logement de plus de 15 ans 	<p>Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr</p>	
<p>Environ 7 000 €</p> <p>+</p>		<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> Primesenergie.fr/simulation-primes-energie Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
<p>2 000 € pour 1 poste de travaux, 4 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC)</p> <p>+</p> <p>bonus temporaire 1000€/poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> 25 % de gain énergétique Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> Isolation de la toiture Isolation des murs extérieurs Isolation du plancher bas Remplacement des menuiseries extérieures Réaliser au moins 2 postes de travaux Dépos de dossier avant le 31/10/23 et fin des travaux avant le 31/12/24 	<p>Contactez CaseRénov : 04 50 90 49 55</p> <p>Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25%.</p>	

AIDES

+ TVA RÉDUITE

<p>TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis</p>	<p>/</p>	<p>Calculée sur le devis de votre entrepreneur</p>	
---	----------	--	--

+ CRÉDIT 0 %

<p>Prêt de :</p> <p>50 000 € maximum</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le remplacement de menuiseries en simple vitrage L'isolation de la toiture L'isolation des murs extérieurs L'isolation du plancher bas Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS <p>Remboursement en 20 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referenc</p>	
--	--	--	--

+ Si votre logement...

<p>est actuellement classés en étiquette énergétique F ou G : 500 € d'aide supplémentaire</p>	<p>Bonus Sortie de Passoire</p>
<p>atteint une étiquette énergétique A ou B après la réalisation des travaux : 500 € d'aide supplémentaire</p>	<p>Bonus BBC (Bâtiment Basse Consommation)</p>

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Travaux de rénovation par étape

Gain énergétique **inférieur à 55 %**

Vous réalisez **1, 2 ou 3 types de travaux** (remplacement de quelques fenêtres, isolation de la toiture seule...), des aides peuvent également vous être attribuées. À retrouver ci-dessous.

AIDES

TVA RÉDUITE

CRÉDIT 0%

	CONDITIONS**	DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS		
	<p>Exemple : À partir de 8 euros/m² pour l'isolation des murs : <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites dédiés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Logement de plus de 15 ans 	<p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> Primesenergie.fr/simulation-primes-energie Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html 	
	<p>2 000 € pour 1 poste de travaux, 4 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC) + bonus temporaire 1000€/poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> 25 % de gain énergétique Réaliser des travaux sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> Isolation de la toiture Isolation des murs extérieurs Isolation du plancher bas Remplacement des menuiseries extérieures Réaliser au moins 2 postes de travaux Dépos de dossier avant le 31/10/23 et fin des travaux avant le 31/12/24 	<p>Contacteur CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25 %.</p>	
	<p>TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis</p>	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur	
	<p>Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus</p>	<p>Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*</p> <p>Travaux éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le remplacement de menuiseries en simple vitrage L'isolation de la toiture L'isolation des murs extérieurs L'isolation du plancher bas Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS <p>Remboursement en 15 ans maximum</p>	<p>Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referenc</p>	

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Changement du système de chauffage

Bénéficier d'aides locales et nationales pour changer d'appareil de chauffage. Elles peuvent se cumuler aux autres subventions présentées auparavant.

Si vous avez  des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ	VOUS SOUHAITEZ INSTALLER	AIDES	CONDITIONS**	RENSEIGNEMENTS	
Appareil de chauffage au bois	Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulés Insert bois	2 000 € (max 50 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2005 Label Flamme verte 7 étoiles Entreprises partenaire du Fonds Air Bois	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
		+ À partir de 190 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
		+ 500 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »	
OU	Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)	2 000 € (max 50 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2005 Label Flamme verte 7 étoiles	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
		+ À partir de 530 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
		+ 500 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »	
OU	Gaz	À partir de 380 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
		+ 1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35	
		OU 1 600 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44	

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

**Chaudière
Fioul**

OU	Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulés Insert bois	500 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ 	
		+ À partir de 190 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primés-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
OU	Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)	500 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ 	
		+ 500 € bonus énergie renouvelable			
		+ À partir de 2500 €	Professionnel RGE	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primés-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

OU

Gaz

À partir de 380 €

Professionnel RGE*

Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :

- [Primesenergie.fr/simulation-primas-energie](https://primesenergie.fr/simulation-primas-energie)
- [Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html](https://prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html)



suite
**Chaudière
Fioul**

+

1 200 €

Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008
Habiter **Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy** ou **Saint-Gervais**

GRDF :

M.Pascal CHARLES
07 61 64 67 35

OU

1 600 €

Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008
Habiter **Sallanches**

Régie Gaz Sallanches :

M.Guillaume JEANROY
04 50 58 01 44



OU

Chauffage électrique
(chaudière électrique, radiateurs électrique...)

500 €
(max 20% du coût des travaux TTC)

Remplacement d'une **chaudière fioul vers un autre système** de chauffage

Fonds Air Transition Fioul :

dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ 



Tout type de travaux

+
TVA réduite

TVA réduite à **5,5 %** appliquée sur les devis

/

Calculée sur le devis de votre entrepreneur



+
CRÉDIT 0 %

Prêt de :
15 000 € pour un poste de travaux
25 000 € pour deux postes de travaux
30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus

Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*
Remboursement en 15 ans maximum

Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference



Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Pour plus d'infos



ccpmb.fr

energiehabitat@ccpmb.fr

04 50 90 49 55

(du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h
et vendredi : 8h30-12h)

un service de



avec le soutien de

